



Ministère de l'intérieur,
de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Le Ministre

Paris, le 20 JUIL. 2009

Monsieur le maire,

Vous avez été informé par lettre du 3 mai dernier des mesures prises par le gouvernement pour faire face à la multiplication des cas de transmission interhumaine du virus de la grippe A (H1N1).

Depuis le 11 juin, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que nous sommes en situation de pandémie mondiale.

Notre pays est actuellement peu touché – c'est la raison pour laquelle nous restons en situation 5 – mais le virus continue de se diffuser régulièrement sur le territoire national. Le gouvernement reste donc extrêmement vigilant.

Afin de préparer l'arrivée d'une possible vague pandémique plus sévère dans les prochains mois, il convient de s'assurer que les plans de continuité d'activités des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et des opérateurs, mentionnés dans le plan national de prévention et de lutte "pandémie grippale" (annexe, fiche G1) sont opérationnels.

L'objectif d'un plan de continuité est de maintenir l'activité au niveau le plus élevé possible, malgré un absentéisme probable important, tout en protégeant les personnes exposées. Il doit comprendre en particulier des mesures pratiques de fonctionnement en mode dégradé.

Dans l'exercice des responsabilités qui vous incombent, je vous serais reconnaissant de vous assurer qu'un tel travail est effectivement réalisé.

Les préfets se tiennent à votre disposition dans chaque département pour vous apporter aide et conseils.

Vous trouverez également toutes informations utiles sur le site www.pandemie-grippale.gouv.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Suis à vous,



Brice HORTEFEUX